



Colloque

« Rompre le lien entre les ressources naturelles et le conflit à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) : le rôle du législateur ».

Principales conclusions

Sous le patronage du sénateur Martial Bourquin et avec le soutien du REFAC (Réseau France Afrique Centrale), le CCFD –Terre Solidaire a organisé ce colloque au palais du Luxembourg le 2 Décembre 2009.

Ce colloque s'inscrit dans une série d'initiatives de notre organisation pour participer à la résolution du conflit congolais, en répondant aux appels que nous lançons quotidiennement les organisations de la société civile avec lesquelles nous travaillons en RDC. Avec ce Colloque, nous avons voulu lever le voile sur la dimension économique du conflit Congolais ; partager et discuter des propositions de la société civile et réfléchir sur quelques pistes d'action des législateurs.

Contexte général :

- Les causes économiques de l'instabilité en RDC en général et à l'Est de ce pays en particulier sont anciennes. La violence coloniale et postcoloniale a souvent été motivée par l'intérêt économique que représente le pays.
- La militarisation de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles à l'Est de la RDC n'est pas la cause du conflit. Elle constitue cependant un facteur majeur à prendre en compte dans les efforts de paix si l'on veut parvenir à une paix durable.
- Une cartographie des sites miniers et de la présence des groupes armés met en exergue la complexité de la relation entre le conflit et l'exploitation des ressources : le phénomène implique à la fois les forces rebelles et des unités de l'armée congolaise. Dans certains cas la survie du groupe armé dépend exclusivement du contrôle d'un site minier ou d'une filière précise. Dans d'autres cas, le contrôle d'un site minier constitue une des sources de revenus du groupe armé. Il existe aussi des sites exploités par des populations sans lien avec les groupes armés, et l'ensemble des sites exploités représentent des moyens de vivre/emplois importants pour les populations locales.

- Les acteurs économiques nationaux, régionaux et internationaux jouent avec les pays frontaliers de la RDC un rôle primordial pour permettre aux ressources naturelles exploitées - sous le contrôle ou par les groupes armés - d'atteindre le marché international
- L'action de la communauté internationale n'a pas réussi à mettre un terme à un phénomène qui dure déjà depuis plus d'une décennie comme l'attestent les nombreux rapports des ONG et des experts de l'ONU. Depuis l'année 2008, on note l'émergence de nouvelles initiatives destinées à trouver des solutions internationales au problème des ressources et du conflit en RDC. On peut citer par exemple celle de l'OCDE qui veut développer avec les entreprises un code de conduite spécifique sur l'exploitation des ressources en zone de conflits. L'Union Européenne quant à elle coordonne les efforts d'un groupe de travail international.

Deux principales recommandations :

Les participants au colloque ont insisté sur deux recommandations principales : la diligence raisonnable par les entreprises, et un dispositif multilatéral de certification. La diligence raisonnable et la certification visent à exclure du commerce international les ressources minérales issues des zones de conflit, en particulier de l'Est de la RDC, dont l'exploitation et le commerce profitent aux groupes armés.

1. la diligence raisonnable

- L'entreprise doit mener des actions vérifiables pour contrôler sa chaîne d'approvisionnement afin de montrer dans quelles conditions sont produites les ressources minérales qu'elle introduit sur le marché international.
- L'entreprise doit être contrainte de mener ces actions ; celles opérant dans le secteur et qui ne s'engagent pas doivent s'exposer à des sanctions. Les actions menées par les entreprises doivent être rendues publiques.
- Le Conseil de Sécurité des Nations Unies ? doit donner mandat à une structure internationale afin que celle-ci se prononce sur l'efficacité des actions menées par les entreprises.

2. Un dispositif multilatéral de certification à l'échelle régionale

- Sur le long terme, il est indispensable de mettre sur pied au niveau de la Conférence internationale des grands lacs, un système de certification des ressources minérales. Ce système cimentera la coopération régionale et consolidera la paix dans la région
- Le système doit être tripartite (Etats, société civile et acteurs économiques). Il doit attester de l'origine, de la qualité et de la quantité des ressources minérales.
- Seules les ressources minérales ayant été certifiées pourront être commercialisées.

Que doit-on attendre des législateurs ?

- La mise en place de mesures de diligence raisonnable sera facilitée par des lois au niveau national ou régional. Le Sénat américain étudie en ce moment deux projets de lois en ce sens. Celles-ci si elles sont adoptées obligeront les entreprises important ou utilisant les ressources minérales de l'Est de la RDC à prouver que ces dernières n'ont pas été exploitées ou commercialisées par les groupes armés. **Le législateur en Europe doit s'engager dans le même sens.**
- Les gouvernements européens en général et français en particulier ont un rôle primordial à jouer pour rompre le lien entre les ressources naturelles et le conflit en RDC. Pour cela, il est urgent qu'ils militent en faveur de mesures plus volontaristes. Or ces gouvernements s'illustrent soit par l'absence de politiques ou alors des

politiques insuffisantes. **Le législateur à travers des questions écrites ou orales doit demander au gouvernement de clarifier son action.**

- Il est indispensable que la RDC et les pays voisins trouvent des solutions endogènes au problème. Cela découlera aussi d'une implication des parlements locaux. A ce sujet, les législateurs français peuvent être d'un grand apport. **Ils doivent s'atteler à inscrire sur l'agenda des rencontres des groupes d'amitié France –RDC et les pays de la région, la militarisation de l'exploitation des ressources minérales dans l'Est de la RDC**
- Depuis l'année dernière, nous nous rendons compte que c'est la médiatisation du conflit congolais qui accentue la pression sur les acteurs et fait bouger les lignes. **Les législateurs doivent se rendre sur le terrain pour exprimer leur solidarité aux populations locales et montrer leur volonté de contribuer à briser le mur du silence qui nuit depuis si longtemps aux populations de la RDC.**

Contact :

Zobel Behalal, chargé de plaidoyer Paix et conflits au CCFD- Terre Solidaire

Tel : 01 44 82 81 85 ; Courriel : z.behalal@ccfd.asso.fr

www.ccfid.asso.fr